

FLASH ACTU

MSA

Revalorisation des retraites des non salariés agricoles (loi Chassaigne 1 et 2)



L'essentiel & plus encore

FLASH ACTU

MSA

Loi Chassaigne

La loi Chassaigne c'est quoi ?

Chassaigne 1 : revalorise la retraite des chefs d'exploitation

(Décret de 06/2021 avec application au 1/11/2021 et paiement au 12/2021)

Chassaigne 2 : revalorise la retraite de base et bénéficie principalement aux conjoints collaborateurs / aides familiaux

(loi du 17 décembre 2021 avec application au 01/2022 et paiement au 02/2022)



Ne sont pas concernés : les conjoints ou enfants qui n'avaient pas de statut sur l'exploitation, qui n'étaient pas déclarés « conjoint collaborateur » ou « aide familial ».

FLASH ACTU

MSA

Loi Chassaigne

Elle revalorise la retraite, mais comment est calculée la retraite ?

Montant de la retraite

Retraite de base

+

Retraite complémentaire obligatoire (RCO)

+

Majoration du montant de la retraite
(sous certaines conditions)

Retraite forfaitaire

Retraite Forfaitaire entière mensuelle

X

Nombre de trimestres NSA
de sa carrière

Durée d'assurance exigée par génération pour avoir le taux plein

+

Retraite proportionnelle

Nombre de points

X

Valeur du point

X

Coefficient d'adaptation
valeur déterminée selon
l'année de naissance

+

Montant majoré + 10% pour ceux qui ont 3 enfants

Comment calcule-t-on une retraite de base ?

Retraite forfaitaire

Calculée selon :

- * Nombre de trimestres cotisés
- * Nombre de trimestres nécessaire pour le taux plein (selon la génération)



Retraite proportionnelle

Calculée selon :

- * le nombre de points acquis
- * la valeur annuelle du point
- * avec un coefficient d'adaptation par génération
(valeur fixe déterminée selon l'année de naissance)



Montant majoré + 10% pour ceux qui ont 3 enfants

FLASH ACTU

MSA

Chassaigne 1 : Exploitants agricoles



L'essentiel & plus encore

La loi Chassaigne 1 vise à garantir un revenu de 1035€ sur l'ensemble des retraites. Comment cette augmentation fonctionne ?

Retraite de base

+

Retraite complémentaire obligatoire (RCO)

+

Majoration du montant de la retraite
(sous certaines conditions)

+

Complément différentiel
(CD RCO)



Revalorisation pour atteindre
85% du SMIC agricole

Qui est concerné ?

Les exploitants agricoles qui ont :

- ✓ cotisé pendant 17,5 années en tant que chef d'exploitation
- ✓ la durée d'assurance requise pour le taux plein
- ✓ demandé toutes leurs retraites personnelles
(régime de base et complémentaire, en France et à l'étranger)

→ Toutes les personnes concernées ont reçu fin novembre 2021 un courrier MSA.

A partir de quand s'applique-t-elle ?

Application à partir des retraites de novembre, payées en décembre 2021.

Quelle démarche ?

Il n'y a pas de démarche particulière à effectuer.

Ma pension n'atteint pas les 85% du SMIC agricole et pourtant je n'ai pas eu de « complément différentiel », pourquoi ?

- Vérifiez si avec vos retraites des autres régimes, vous atteignez déjà les 85% du SMIC avant vos prélèvements sociaux (CSG/CRDS).
- Vérifiez si vous avez fait valoir toutes vos retraites tous régimes confondus
- Vérifiez vous avez 17,5 ans de chef d'exploitation dans votre carrière.
- Si toute votre carrière n'est pas NSA (non salarié agricole), ce « complément différentiel » peut-être proratisé.

FLASH ACTU

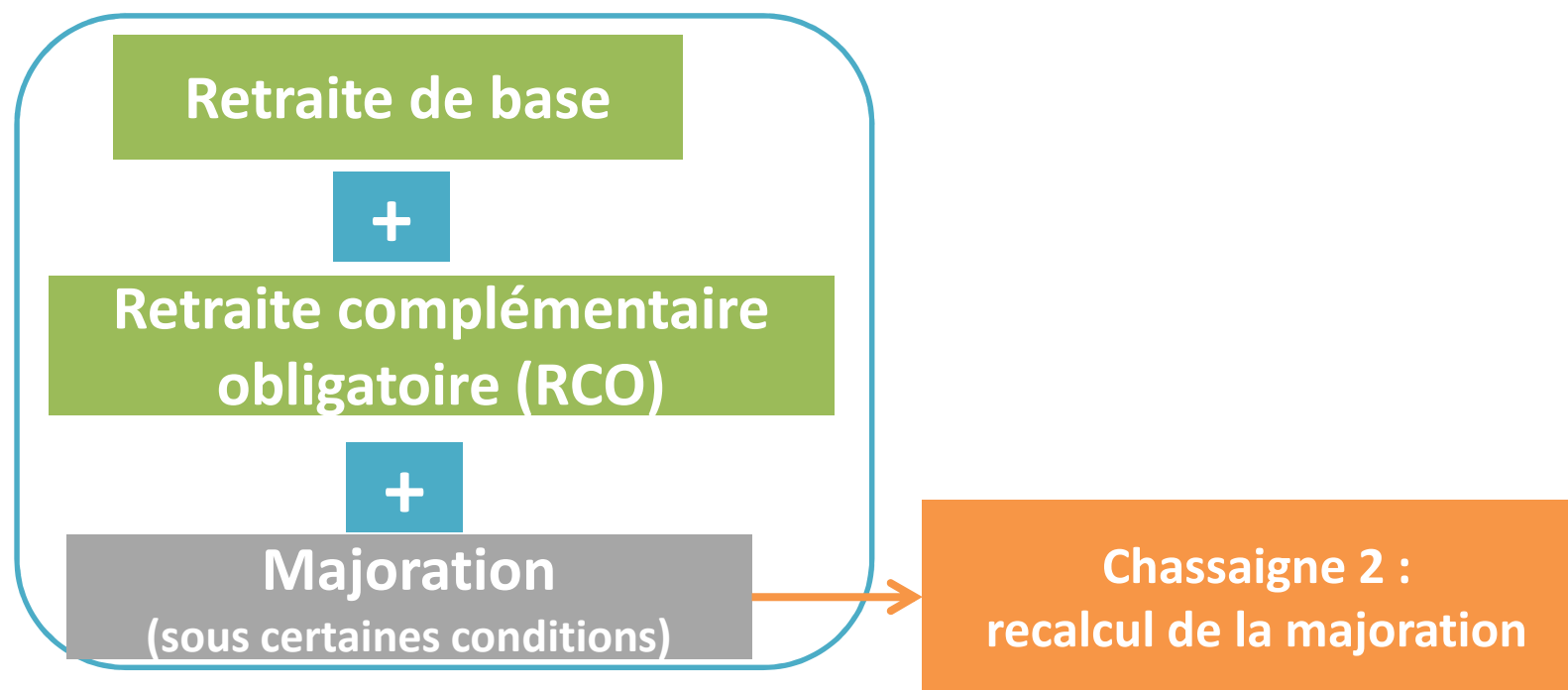
MSA

Chassaigne 2



L'essentiel & plus encore

La loi Chassaigne 2 garantit un minimum de retraite notamment pour les conjoints collaborateurs et aides familiaux.



Pour qui ?

- ✓ **Les conjoint collaborateurs + Les aides familiaux qui bénéficient d'une retraite à taux plein et ont demandé toutes leurs retraites personnelles et de réversion.**
- ✓ **Les chefs d'exploitation pour qui le relèvement du seuil est favorable.**
(2^{ème} mesure de la loi Chassaigne 2)

Quand s'applique-t-elle ?

Cette revalorisation s'applique sur les retraites à partir de janvier 2022 avec un **1^{er} paiement au 9 février 2022.**

Quelle démarche ?

Il n'y a pas de démarche particulière à effectuer dès lors que toutes les retraites ont été liquidées (retraites des régimes obligatoires de base et complémentaires français, étrangers et des organisations internationales).

Si cela n'est pas le cas, les conjoints de collaborateurs et aides familiaux doivent faire la demande de leurs retraites restantes.

Quel est le montant ?

Cette revalorisation permet d'augmenter en moyenne de 65€ la retraite de base (75 € pour les femmes).

S'il y a un droit au moins égal à 10€, les personnes concernées recevront début février un courrier de notification de droit.

Je n'ai pas demandé ma retraite de réversion, est-ce que je peux toucher la « chassaigne 2 » ?

→ Vous devez avoir fait liquidé tous vos droits retraites, y compris la retraite de réversion.

J'ai aidé mon mari exploitant mais je n'étais pas déclarée sur l'exploitation, quels sont mes droits ?

→ Vous devez avoir cotisé en tant que conjoint collaborateur ou aide familial pour bénéficier de la « Chassaigne 2 ».

FLASH ACTU

MSA

En résumé



L'essentiel & plus encore

Montant de la retraite

Retraite de base

+

Retraite complémentaire
obligatoire (RCO)

+

Majoration
(sous certaines conditions)

+

Complément différentiel
(CD RCO)

✓ La MSA POITOU étudie **automatiquement** tous les dossiers de ses retraités qui ont droit à ces revalorisations.

Valorisé par Chassaigne 2 :

- ✓ Conjoints collaborateurs
- ✓ Aide familiaux
- ✓ Exploitants

Valorisé par Loi Chassaigne 1
Avec 85% du SMIC agricole :

- ✓ Exploitants

Pour consulter votre décompte retraite

Connectez-vous à votre espace privé depuis le site Poitou.msa.fr



POITOU

> [Changer de région](#)

Mon espace privé

> [Se connecter](#)

> [S'inscrire](#)

Mon espace privé : particulier

Mes derniers p

18 janvier 2022

Santé

16 janvier 2022

Santé

14 janvier 2022

Santé

Mes paiements

X Fermer

Santé

Prestations familiales
et logement

Retraite

Invalidité

Participations
forfaitaires et
franchises

Action sanitaire et
sociale

1005.94 €

30.00 €

53.20 €

Tous mes paiements

Pour consulter votre décompte retraite

Payé le (*)	Payé à	Nature du paiement	Montant total	
09/02/22		Pension salarié	51.85	Détail
07/01/22		Retraite non-salarié	563.52	Détail
07/01/22		Pension salarié	51.28	Détail
09/12/21		Retraite non-salarié	563.52	Détail
09/12/21		Pension salarié	51.28	Détail
09/11/21		Retraite non-salarié	488.68	Détail
09/11/21		Pension salarié	51.28	Détail
08/10/21		Retraite non-salarié	488.68	Détail
08/10/21		Pension salarié	51.28	Détail
09/09/21		Retraite non-salarié	488.68	Détail
09/09/21		Pension salarié	51.28	Détail
09/08/21		Retraite non-salarié	488.68	Détail
09/08/21		Pension salarié	51.28	Détail
09/07/21		Retraite non-salarié	488.68	Détail
09/07/21		Pension salarié	51.28	Détail

Pour consulter le détail de votre paiement retraite

Numéro bénéficiaire :

Nature du paiement : **Retraite non-salarié**

Date du paiement : **07/01/2022**

Destinataire :

Montant payé (euros) : **563.52**

Période	Prestation / Retenue	Montant	
Du 01/12/2021 au 31/12/2021	Retraite forfaitaire droit propre	209.87	Peut-être valorisé par Chassaigne 2
Du 01/12/2021 au 31/12/2021	Retraite proportionnelle droit propre	182.93	
Du 01/12/2021 au 31/12/2021	Ret.comp.oblig. points gratuits grand ce	57.30	
Du 01/12/2021 au 31/12/2021	Ret.comp.oblig. points gratuits aide familial	7.56	
Du 01/12/2021 au 31/12/2021	Ret.comp.oblig. complem. diff. propre	105.86	Peut-être valorisé par Chassaigne 1

[Retour](#)

Nos modes de contacts

- Via votre espace privé depuis le site Poitou.msa.fr
- Via le standard au **05.49.43.86.79** choix 3 retraite

Nous devons faire face à un grand nombres d'appels dans le contexte de crise sanitaire.
Vous pouvez être amené à renouveler votre appel.

The screenshot displays the user interface of the Poitou.msa.fr website. At the top left is the logo for 'MSA' (Maison Sociale Agricole) with the text 'santé', 'famille', 'retraite', and 'services' stacked vertically. To the right of the logo is the word 'POITOU' and a link '> Changer de région'. Further right is a red navigation bar with 'Mon espace privé' and two buttons: '> Se connecter' and '> S'inscrire'. Below this is a horizontal menu with 'Mes services', 'Mes attestations', 'Mes Paiements', 'Suivre mes demandes', and 'Contact & échanges' (highlighted with a red box). A breadcrumb trail reads 'Mon espace privé : particuliers > Contact & échanges'. The main content area is titled 'Contact & échanges' and contains four sections: 'Mes documents' with a 'Voir tous mes documents' button; 'Envoyer un document' with a 'Nous envoyer un document' button; 'Mes messages' with an 'Accéder à la messagerie' button; and 'Prendre un rendez-vous' with a 'Demander un rendez-vous' button.

FLASH ACTU

MSA

Merci de votre attention



L'essentiel & plus encore